

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE L'ACADÉMIE DE POITIERS DU 11 MARS 2014

Affaire suivie par Mme PICHELIN
PV2014.03.11
Tél. : 05.49.36.22.12
Courriel : isabelle.pichelin@univ-poitiers.fr

ADOPTE

M. COTTRON précise que les étudiants ont été autorisés à bénéficier de deux jours pour passer les concours.

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 18 février 2014, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le mardi 11 mars 2014.

Étaient présents :

Membres élus :

- Mme Elvire DIAZ, PU, UFR Lettres et langues, UP
- Mme Fanny RENARD, MCF, site ESPE de la Charente, UP
- M. Bertrand LEBOT PRCE, site ESPE des Deux Sèvres, UP,
- M. Philippe PEAUD, PRCE, site ESPE de la Vienne, UP,
- M. Bruno DEFEVER, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP
- Mme Lydie TAHO-TAZA, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Mario COTTRON directeur de l'ESPE,

Représentants des étudiants :

- M. Clément LENORMAND, M1 1^{er} degré, site ESPE de la Charente,
- Melle Anaïs HASNAOUI, M1 1^{er} degré, site ESPE de la Charente,
- M. Atiteu BASSENE, M2 encadrement éducatif, site ESPE de la Vienne

Personnalités extérieures :

- Mme Valérie MARMIN, Conseil régional Poitou-Charentes,
- M. Eric ESPERET, ancien Président de l'UP
- M. Thierry MARCHIVE IA-IPR, Rectorat de Poitiers,
- Mme Valérie DECROIX, MGEN,
- Mme Nicole PELLEGRIN, ESEN,
- M. Patrick MOTILLON, responsable formations MEEF, ULR

Membres avec voix consultative

- M. Jean-Marie MESLIER, directeur du site ESPE de la Charente, UP
- M. Philippe DEVAUX, directeur du site ESPE de la Vienne, UP
- M. Daniel GAONAC'H, président du COSP

Membres invités permanents

- M. Christophe COSTA, responsable administratif de l'ESPE
- Mme Isabelle PICHELIN, secrétaire de direction de l'ESPE

Étaient représentés :

- Mme Dominique HENRY, procuration à Mme RENARD
- Mme Isabelle SUEUR, procuration à M. MOTILLON
- M. François GEOFFRIAU, procuration à M. MOTILLON
- M. Jacques BOUCHAND, procuration à M. LEBOT
- Mme Valérie NOUVIALE, procuration à Mme RENARD
- M. Jean-Philippe BIOLLEY, procuration à M. ESPERET
- Mme Anne-Marie BORREGO, procuration à M. MARCHIVE
- Mme Annick VALETTE, procuration à Mme DECROIX

Étaient excusés :

- Mme Elise PATOLE-EDOUMBA,
- Melle Maud TALLET, M2 1^{er} degré, site ESPE des Deux Sèvres,
- M. Francisco FERREIRA, Assesseur pédagogie, UFR Lettres et langues, UP,

Nombre de présents avec voix délibératives : 16 – Nombre de procurations : 8 – Nombre de votants : 24

M. ESPERET ouvre la séance à 14h35.

M. COSTA fait le point des présents et des procurations. Celle de Mme PATOLE-EDOUMBA n'est pas valable car elle donnait son pouvoir à M. MOTILLON qui a déjà 2 procurations à son nom. Le quorum est atteint.

POINT 1 : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ECOLE DU 10 FEVRIER 2014

M. LEBOT se déclare choqué par les propos du CNED tenus lors du conseil du 10 février concernant leur proposition d'offre de formation pour les non reçus aux concours. M. MOTILLON rappelle que le CNED fait partie des partenaires de l'ESPE.

Mme DIAZ demande confirmation de ce qui a été écrit en page 3 du PV concernant l'article 4 du règlement intérieur qui mentionne qu'un membre élu de chaque collège du CE peut être présent au COSP avec voix consultative. M. COTTRON répond que le texte a été voté en l'état.

Mme DIAZ demande si le président du COSP est effectivement membre (permanent) du conseil. M. COTTRON répond qu'il est membre avec voix consultative comme indiqué dans les statuts et salue la présence de M. GAONAC'H président du COSP.

Le PV est adopté à l'unanimité avec les remarques formulées ci-dessus.

POINT 2 : INFORMATIONS

M. COTTRON n'a pas d'information à donner.

POINT 3 : EXAMEN DES PROPOSITIONS DU COSP SUR LA COMPOSITION ET LE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARTENARIALES

M. ESPERET demande au président du COSP d'expliquer les propositions qui ont été envoyées aux membres du conseil d'école.

M. GAONAC'H explique que ces propositions, qui traduisent la contribution partenariale au niveau académique et reflètent la part de chacune des entités partenaires dans le projet, ont été adoptées par le COSP. Le point de discussion principal s'est positionné sur la représentation des personnels de l'ESPE au sein des différentes commissions. M. COTTRON précise que pour favoriser le lien entre ces commissions et les deux conseils statutaires, des membres siégeant au CE et au COSP sont désignés pour participer à chacune des 4 commissions consultatives. Au niveau du CE, les membres désignés sont choisis parmi les élus, contribuant ainsi à une représentation des personnels de l'ESPE dans ces commissions.

M. LEBOT regrette que la désignation des membres des commissions se soit faite par le biais d'échanges de mails. Il souhaite qu'il n'y ait pas de discours contradictoire entre représentants des entités partenaires au sein de la commission pédagogique et que le travail soit mené « main dans la main ». M. COTTRON répond qu'au sein même de l'ESPE, le discours peut être contradictoire et concernant les échanges par mail, ils ont fait suite à une réunion proposée par le directeur aux responsables des départements de formation dans un souci de rapidité afin que les commissions puissent se mettre au travail dans les meilleurs délais.

M. MARCHIVE précise que le Recteur n'a pas transmis sa réponse en temps utile. Il regrette une constitution de ces commissions plus politique que fonctionnelle et une représentation trop faible du rectorat au sein des différentes commissions. M. ESPRET précise qu'il s'agit de commissions consultatives qui ne prennent donc pas de décision. Les décisions sont prises au conseil d'école.

M. COTTRON présente les membres des commissions désignés par l'université de Poitiers. Ces désignations traduisent un équilibre entre collègues intervenant en 1^{er} et 2nd degrés, et une répartition entre experts des contenus disciplinaires et des apports professionnels. M. MOTILLON présente les membres désignés par l'université de La Rochelle, ces désignations reflétant un équilibre comparable.

M. ESPERET demande qui se porte volontaire parmi les membres élus du conseil d'école pour faire partie de ces commissions. Après discussions, les membres représentant le conseil d'école seront donc les suivants :

Commission pédagogique :

- Mme DIAZ
- M. LEBOT
- Melle HASNAOUI

Commission scientifique :

- Mme RENARD
- M. BOUCHAND
- M. DEFEVER

Commission des moyens :

- Mme TAHO-TAZA
- M. COTTRON

Commission organisation de la mise en situation professionnelle

- M. LENORMAND
- M. PEAUD

Mme RENARD exprime son scepticisme concernant la composition et la représentation des conseils et des commissions. M. ESPERET répond que ces décisions ont été prises au niveau national mais que le conseil peut à l'avenir revenir sur cette composition. M. MARCHIVE pense que les universitaires sont suffisamment représentés. M. LEBOT regrette le manque de personnes de terrain au niveau du rectorat. M. GAONAC'H et M. DEVAUX abondent dans ce sens.

M. ESPERET met cette liste catégorielle et nominale au vote.

Pour : 21

Abstentions : 3

M. COTTRON est en attente des propositions de personnalités désignées par le rectorat et le CNED pour participer à ces commissions. Les membres des deux conseils seront informés de la composition définitive de ces commissions consultatives dès réception de ces propositions.

M. COTTRON déclenchera le travail de ces commissions. Il rappelle que le conseil d'école et le COSP pourront « passer commandes » aux commissions. Les présidents de chaque commission seront des interlocuteurs privilégiés pour le conseil d'école ou le COSP.

M. GAONAC'H rappelle les travaux d'une commission qu'il a conduite au sein de l'université de Poitiers au moment de l'intégration de l'IUFM. L'analyse effectuée est sur bien des points encore d'actualité au moment où la formation des enseignants est repensée. M. COTTRON propose d'adresser aux membres des deux conseils statutaires le document rendant compte des travaux de cette commission.

POINT 4 : QUESTIONS DIVERSES

Le conseil d'école et le COSP seront convoqués pour une réunion plénière le 14 avril à 14h30. L'ordre du jour sera la présentation des conclusions des 6 groupes de travail mis en place depuis septembre 2013. Ces derniers ont travaillé sur :

- La préprofessionnalisation et les EAP
- La formation de formateurs
- La formation continue
- La mention « pratiques et ingénierie de la formation »
- Culture numérique
- Alternance et mise en stage

Mme RENARD demande quand les personnels seront informés des bilans de ces groupes de travail. M. COTTRON répond que ce sera courant avril après cette présentation faite aux deux instances.

Melle HASNAOUI demande si les M2 auront droit à des jours d'absence autorisées pour le passage des oraux du concours. M. DEVAUX répond que la question a été reposée au DASEN de la Vienne. Malgré un courrier ministériel adressé aux rectorats, il n'y a toujours pas de réponse. La demande est à l'étude actuellement car les possibilités de remplacement sont réduites dans la Vienne et en Charente-Maritime. Cependant, M. DEVAUX demande une réponse académique pour le premier degré.

M. MARCHIVE de son côté a fait également remonter cette question mais il n'a pas eu de réponse non plus. Mme DIAZ indique que le conseil d'école souhaite une réponse rapide par rapport à la circulaire ministérielle. M. COTTRON posera directement la question au recteur qu'il doit rencontrer jeudi 13 mars. Il donnera la réponse aux étudiants dès qu'il l'aura. M. MARCHIVE fera de nouveau remonter la demande.

Mme RENARD demande un retour sur la réunion du 14 février avec les IEN. M. COTTRON répond qu'il a présenté rapidement la réforme, puis que la discussion a porté essentiellement sur les modalités d'affectation des M2 l'an prochain.

Mme RENARD fait remonter une demande de Mme NOUVIALE. Cette dernière travaillant le lundi et le mardi, elle demande s'il est possible de prévoir les séances du conseil les autres jours de la semaine.

Mme DECROIX intervient pour souligner le rôle important que le conseil a à jouer dans la formation des enseignants ainsi que les partenaires. Harmoniser les pratiques et les adapter au terrain offrira un réel bénéfice aux étudiants.

La séance est close à 16h25.

Le Président
Eric ESPERET

Le Directeur de l'ESPE
Mario COTTRON

La secrétaire de séance
Isabelle PICHELIN